



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Château de Launaguet

Question écrite n° 5418

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le château de Launaguet situé sur le territoire de sa circonscription. En effet, la mairie de Launaguet a acquis ce château en 1991 qui accueille aujourd'hui les services municipaux. Compte tenu du développement de la commune, il ne pourra bientôt plus accueillir de services supplémentaires et le maire envisage sa reconversion. Classé monument historique et témoin de l'architecture toulousaine du XIXème siècle, ce château constitue une vitrine de la production et des innovations en matière de décoration de terre cuite mises au point par la manufacture Virebent. Ainsi, en lien avec la DRAC et les acteurs associatifs et avec l'accord de la mairie de Toulouse, la mairie de Launaguet s'est engagée dans la création d'un pôle d'excellence et de référence de la terre cuite, projet qui s'articule autour de trois logiques : la valorisation architecturale, patrimoniale et paysagère ; la valorisation culturelle, pédagogique et touristique ; le développement économique et l'organisation de salons et colloques. La municipalité ne pouvant assumer seule les travaux, de nombreux partenariats sont en cours de finalisation pour que ce projet voie le jour. Dans cette optique, le maire de Launaguet a sollicité M. Stéphane Bern dans le cadre de la mission, confiée le Président de la République, « d'identification du patrimoine immobilier en péril et de recherche de solutions innovantes pour assurer le financement des travaux indispensables ». Député de Haute-Garonne, il soutient pleinement cette démarche et souhaiterait connaître sa position sur ce projet. Il souhaiterait également savoir si l'État et son ministère pourraient appuyer la mairie de Launaguet dans ce projet de valorisation du patrimoine historique.

Texte de la réponse

Le château de Launaguet est classé au titre des monuments historiques par arrêté en date du 11 février 1993. Dans le cadre de la mission confiée à Monsieur Stéphane Bern par le Président de la République, à l'occasion des journées européennes du patrimoine 2017, un fonds, géré par la Fondation du patrimoine, a été créé et sera abondé, d'une part, par le produit du prélèvement d'un tirage spécial du loto à l'occasion des journées du patrimoine 2018 et, d'autre part, par des contributions volontaires (mécénat, dons ou subventions de personnes publiques ou privées). Ce fonds est destiné à soutenir la restauration, la réhabilitation et la reconversion du patrimoine, protégé ou non au titre des monuments historiques. Depuis plusieurs années, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie apporte son concours technique et financier à la commune de Launaguet. Ainsi, elle l'a aidée à réaliser une étude générale sur l'ensemble du domaine en 2015, notamment en lui versant une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'étude. La DRAC a également accordé des subventions représentant 40 % du montant éligible des prestations pour l'entretien des menuiseries en 2016. La DRAC pourra également apporter son concours pour les travaux de consolidation (tourelles, terrasse ouest, salles basses) à venir. Elle est par ailleurs pleinement mobilisée pour accompagner le projet de valorisation touristique de ce patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5418

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1070

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6890